Image not found or type unknown

Comment enregistrer les statuts d'une SARL ?

Fiche pratique publié le **14/02/2014**, vu **714 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

L'accomplissement des formalités d'enregistrement est une des premières étapes à accomplir pour que la SARL puisse acquérir une existence légale aux yeux des tiers.

L'enregistrement des statuts de la SARL doit être réalisé avant son immatriculation. Cette formalité doit être accomplie quel que soit le mode de rédaction des statuts (acte sous seing privé ou acte notarié) et même si aucun droit d'enregistrement n'est dû.

Pour procéder à l'enregistrement des statuts de la SARL, le gérant doit se rendre au Service des Impôts des Entreprises du lieu du siège social ou du domicile de l'un des fondateurs.

Voir le guide

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés